

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE


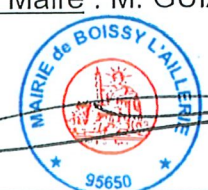
Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

ID : 095-219500782-20250127-01_25-DE



DATE DE CONVOCATION 26/12/2024	L'an deux mille vingt-cinq Le jeudi 09 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, M. BERTHY Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> M. BLIN, M. CARON, Mme DE PUERTAS JOSEPH <u>SECRETAIRE :</u> M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance
DATE D'AFFICHAGE 26/12/2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	
PRESENTS 16	
VOTANTS 16	
Délibération N° 01b.25 <i>Annule et remplace la délibération n° 01.25 du CM du 09.01.2025</i> <u>Objet :</u> Enquête publique : Avis du conseil municipal concernant l'implantation d'une déchetterie-recyclerie située route de Boissy à Puiseux Pontoise	<p>Vu le code de l'environnement, Vu l'arrêté n° IC-24-154 portant ouverture d'une consultation publique pour la Société CYDEC à Puiseux-Pontoise, Considérant que les conseils municipaux des communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du projet ou concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut-être la source, sont sollicités pour avis.</p> <p>Monsieur le maire informe le conseil municipal que sur le dossier, le projet est à priori intéressant. Toutefois ce projet ne comprend pas en l'état une étude et un plan de circulation, particulièrement pour les camions. Nous ne voulons absolument pas qu'ils circulent dans Boissy-l'Aillérie, comme ce fût le cas pour l'installation de Renault qui depuis son installation est pour notre commune une source importante de problèmes, de nuisances et de dégradations du mobilier public et privé.</p> <p>De plus, l'intérêt de ce projet est discutable vu la proximité des autres déchetteries / recycleries sur l'agglomération de Cergy-Pontoise.</p> <p>Dans ces conditions, nous ne pouvons donner un avis favorable pour cette installation, compte tenu de ce qui précède, sauf si un plan détaillé de la circulation avec les aménagements adéquates ne permet pas aux camions de venir sur notre commune.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :</p> <p>Émet un AVIS DÉFAVORABLE à l'implantation d'une déchetterie-recyclerie située route de Boissy à Puiseux Pontoise.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 27/01/2025</p> <p>Le Maire : M. GUIARD</p>  

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

Bonjour
Levraut

ID : 095-219500782-20250127-02_25B-DE

DATE DE CONVOCATION 26/12/2024	L'an deux mille vingt-cinq Le jeudi 09 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, Étaient présents : M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, M. BERTHY Formant la majorité du conseil en exercice. Absents excusés : M. BLIN, M. CARON, Mme DE PUERTAS JOSEPH SECRETAIRE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 26/12/2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	
PRESENTS 16	
VOTANTS 16	
Délibération N° 02b.25 <i>Annule et remplace la délibération n° 02.25 du CM du 09.01.2025</i> Objet : Enquête publique : Avis du conseil municipal concernant l'installation sur le terrain de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin d'une centrale mobile d'enrobage à chaud	Vu le code de l'environnement, Vu l'arrêté n° IC-24-157 portant ouverture d'une consultation publique pour la Société WIAME VRD, à Cormeilles-en-Vexin, Considérant que les conseils municipaux des communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du projet ou concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut-être la source, sont sollicités pour avis. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation, sur le terrain de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin, d'une centrale mobile d'enrobage à chaud est nécessaire pour la réfection totale de la piste ouest. Cette installation provisoire permettra de limiter le flux de camion en circulation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l' UNANIMITÉ : Émet un FAVORABLE à l'installation, sur le terrain de l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin, d'une centrale mobile d'enrobage à chaud. Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 27/01/2025 Le Maire : M. GUIARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

Berger
LevYvalet

ID : 095-219500782-20250114-03_25-DE

DATE DE CONVOCATION 26/12/2024	L'an deux mille vingt-cinq Le jeudi 09 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, Etaients présents : M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, M. BERTHY Formant la majorité du conseil en exercice. Absents excusés : M. BLIN, M. CARON, Mme DE PUERTAS JOSEPH SECRETAIRE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 26/12/2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	
PRESENTS 16	
VOTANTS 16	
Délibération N° 03.25 Objet : Autorisation de dépenses d'investissement 25 %	Selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal : L'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024 de la commune. Considérant que les montants inscrits au budget principal 2024 de la commune, au chapitre 21 et représentent : - Chapitre 21 : (BP + CR) 1 090 713.99 x 25 % = 272 678.50 € Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal : ACCORDE , Monsieur le Maire à mandater les dépenses en investissement au titre de l'exercice 2025 et dans les limites fixées par les textes et indiquées ci-dessus Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 14/01/2025 Le Maire : M. GUIARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE



Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le



ID : 095-219500782-20250115-04_25-DE

DATE DE CONVOCATION 26/12/2024	L'an deux mille vingt-cinq Le jeudi 09 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, Étaient présents : M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, M. BERTHY Formant la majorité du conseil en exercice. Absents excusés : M. BLIN, M. CARON, Mme DE PUERTAS JOSEPH SECRETAIRE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE 26/12/2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 16 VOTANTS 16	
Délibération N° 04.25 Objet : Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental « Le Marais de Boissy-Montgeroult »	
<p>Vu, la délibération du Conseil Départemental du Val d’Oise du 25 février 2000, proposant une politique départementale en faveur des espaces naturels, Vu, la délibération du Conseil Départemental du Val d’Oise du 22 mars 2002, définissant la notion d’Espace Naturel Sensible (E.N.S.) et les objectifs de la politique E.N.S., Vu, la délibération du Conseil Départemental du Val d’Oise du 19 décembre 2003, relative à la stratégie foncière du Département et à la possible maîtrise d’usage par convention sur les sites E.N.S. départementaux, Vu, la délibération du Conseil Départemental du Val d’Oise du 12 mars 2004, instaurant une zone de préemption E.N.S. départemental sur le Marais de Boissy-Montgeroult, sur les communes de Boissy-l’Aillierie, Montgeroult et Puiseux-Pontoise, Vu, la délibération du Conseil Départemental du Val d’Oise du 29 avril 2016, portant sur l’extension de ladite zone de préemption, sur la commune de Montgeroult, Vu, la convention-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental du Val d’Oise et le Parc Naturel Régional du Vexin Français, signée le 20 février 2024, et comprenant un axe sur les E.N.S. et la préservation des milieux ainsi que de la biodiversité. Considérant, la convention pour la protection, la gestion et la valorisation de l’ENS d’intérêt départemental « Le marais de Boissy-Montgeroult » sur la commune de Boissy-L’Aillierie sur 12 parcelles, 33 hectares.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ :</p> <p>Émet un AVIS FAVORABLE et donne l’autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention pour la protection, la gestion et la valorisation de l’ENS d’intérêt départemental « Le marais de Boissy-Montgeroult » sur la commune de Boissy-L’Aillierie.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus,</p> <p>Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 15/01/2025</p> <p>Le Maire : M. GUIARD</p>  	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 26/12/2024	<p align="center">L'an deux mille vingt-cinq Le jeudi 09 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p> <p align="center">Etaients présents : M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, M. BERTHY</p> <p align="center">Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p align="center">Absents excusés : M. BLIN, M. CARON, Mme DE PUERTAS JOSEPH</p> <p align="center">SECRETAIRE : M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance</p>																																																															
DATE D’AFFICHAGE 26/12/2024																																																																
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 16 VOTANTS 16																																																																
<p>Délibération N° 05.25</p> <p>Objet :</p> <p>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée :</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code général de la fonction publique, Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité. Considérant la nécessité de créer un emploi d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.</p> <p>Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois nécessaire au bon fonctionnement des services.</p> <p>Le Maire propose à l’assemblée,</p> <p>D’adopter les modifications du tableau des emplois suivants :</p> <p><u>Mise à jour du tableau des emplois suivants :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>POSTE</th> <th>CATEGORIE</th> <th>EFFECTIF</th> <th>DUREE</th> <th>EFFECTIF AU 30.06.2022</th> <th>EFFECTIF AU 09.01.2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FILIERE ADMINISTRATIVE</td> <td>Rédacteur principal 2^{ème} classe</td> <td>B</td> <td>1</td> <td>35h00</td> <td>1 poste</td> <td>0 poste</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>35h00</td> <td>0 poste</td> <td>1 poste</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Adjoint administratif</td> <td>C</td> <td>2</td> <td>35h00</td> <td>2 postes</td> <td>2 postes</td> </tr> <tr> <td>FILIERE TECHNIQUE</td> <td>Adjoint technique des écoles</td> <td>C</td> <td>5</td> <td>36h00</td> <td>5 postes</td> <td>5 postes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Adjoint technique entretien espaces verts</td> <td>C</td> <td>5</td> <td>37h00</td> <td>5 postes</td> <td>5 postes dont 1 en détachement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Agent technique école et entretien des locaux</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>31h30</td> <td>1 poste</td> <td>0 poste</td> </tr> <tr> <td>BIBLIOTHEQUE</td> <td>Agent bibliothèque</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>17h00</td> <td>1 poste</td> <td>1 poste</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15</td> <td>14</td> </tr> </tbody> </table>		POSTE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE	EFFECTIF AU 30.06.2022	EFFECTIF AU 09.01.2025	FILIERE ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00	1 poste	0 poste		Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h00	0 poste	1 poste		Adjoint administratif	C	2	35h00	2 postes	2 postes	FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique des écoles	C	5	36h00	5 postes	5 postes		Adjoint technique entretien espaces verts	C	5	37h00	5 postes	5 postes dont 1 en détachement		Agent technique école et entretien des locaux	C	1	31h30	1 poste	0 poste	BIBLIOTHEQUE	Agent bibliothèque	C	1	17h00	1 poste	1 poste	TOTAL					15	14
	POSTE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE	EFFECTIF AU 30.06.2022	EFFECTIF AU 09.01.2025																																																										
FILIERE ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00	1 poste	0 poste																																																										
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h00	0 poste	1 poste																																																										
	Adjoint administratif	C	2	35h00	2 postes	2 postes																																																										
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique des écoles	C	5	36h00	5 postes	5 postes																																																										
	Adjoint technique entretien espaces verts	C	5	37h00	5 postes	5 postes dont 1 en détachement																																																										
	Agent technique école et entretien des locaux	C	1	31h30	1 poste	0 poste																																																										
BIBLIOTHEQUE	Agent bibliothèque	C	1	17h00	1 poste	1 poste																																																										
TOTAL					15	14																																																										

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** :

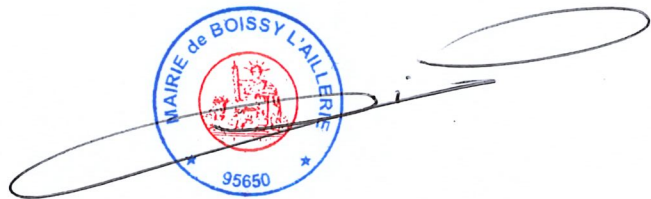
DECIDE, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Boissy l'Aillierie, chapitre 64.

Délibéré les jour mois et an que dessus,

Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 14/01/2025

Le Maire : M. GUIARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le



ID : 095-219500782-20250115-06_25-DE

DATE DE CONVOCATION 26/12/2024	L'an deux mille vingt-cinq Le jeudi 09 janvier à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. COPIER, M. WISNIEWSKI, M. BERTHY Formant la majorité du conseil en exercice. <u>Absents excusés :</u> M. BLIN, M. CARON, Mme DE PUERTAS JOSEPH <u>SECRETAIRE :</u> M. BESSIERE a été élu secrétaire de séance
DATE D'AFFICHAGE 26/12/2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	
PRESENTS 16	
VOTANTS 16	
Délibération N° 06.25 <u>Objet :</u> Avance subvention 2025 à l'association « Les Petites Canailles »	Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le budget de la commune sera voté en avril 2025 et que dans cette attente, il propose de donner une avance de la subvention à l'association « Les Petites Canailles », de 25 000 euros. Le conseil municipal, après débat et à l' UNANIMITÉ : AUTORISE , Monsieur le Maire à faire une avance de la subvention 2025 à l'association « Les Petites Canailles » de 25 000 euros. Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 15/01/2025 Le Maire : M. GUIARD

